

DU LUNDI 1ER NOVEMBRE 2021
AU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 INCLUS
de 9 heures à 18 heures

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION AVENUE DU
MARECHAL LECLERC**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2211-2, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,
Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,
Vu le Règlement de Voirie Communal,
Vu l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

Considérant le remplacement d'un cadre et dalles de chambre Telecom, réalisé avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du 3 place Charles Stéber, pour le compte d'ORANGE, par l'entreprise :

CIRCET sise 24 rue de la Croix Jacquesbot, 95450 VIGNY,

Considérant ce qui précède et afin de maintenir la sécurité de tous les usagers, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation avenue du Maréchal Leclerc,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'entreprise CIRCET est autorisée à réaliser, avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du 3 place Charles Stéber, une intervention sur chaussée, pour le remplacement d'un cadre et dalles de chambre Telecom, du lundi 1er novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus, de 9 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 5 inclus.

ARTICLE 2 : La voie de droite, à hauteur des travaux, avenue du Maréchal Leclerc, sera neutralisée. La circulation se fera sur la voie de gauche.

ARTICLE 3 : Au droit des travaux, la vitesse des véhicules, de toute nature, sera limitée à 30 Km/h.

ARTICLE 4 : Sont exclus de la restriction susvisée à l'article 3, pour la durée de leurs vacations, les véhicules d'incendie, de secours et de police.

ARTICLE 5 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du chantier, sera mise en place par l'entreprise CIRCET, sous son entière responsabilité, et ce, 48 h avant le début du chantier, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire. Elle sera entretenue tout au long de l'exécution du chantier par le pétitionnaire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement durable de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PALAISEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- L'entreprise de transport en commun CEAT,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- La Communauté Paris-Saclay,
- L'entreprise CIRCET,
- L'entreprise ORANGE.

Fait à Longjumeau,

le - 4 NOV. 2021

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal
délégué à l'Espace public
et aux Travaux en
entreprise du
patrimoine bâti

Affiché et publié du - 4 NOV. 2021

Au 05/10/2021

Certifié exécutoire le - 4 NOV. 2021



Acte à classer**A420-21**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-11-04T14-24-22.01 (MI233428153)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20211104-A420-21-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : réglementation temporaire de la circulation avenue
du Maréchal Leclerc du lundi 1er novembre 2021 au
19 novembre 2021 inclus de 9h à 18h

Date de décision : 04/11/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Acte : A420-21.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/11/21 à 14:24

Par CHIES GLADIS

Transmis

Date 04/11/21 à 14:24

Par CHIES GLADIS

Accusé de réception

Date 04/11/21 à 14:33